

PROCES-VERBAL DE SÉANCE
Conseil Communautaire du 07 juillet 2021

A 18 h 10, le Président invite les conseillers communautaires à prendre place et ouvre la séance.

L'enregistrement des élus présents et des pouvoirs laissés par les élus empêchés permet d'indiquer que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur Frédéric BONNICHON, Président,

Mesdames Nathalie ABELARD, Véronique DE MARCHI, Anne-Catherine LAFARGE, Evelynne VAUGIEN, vice-présidentes,

Messieurs Alain CAZE, Eric DERSIGNY, Philippe GAILLARD, Patrice GAUTHIER, Fabrice MAGNET, Christian MELIS, Pierre PECOUL, Marc REGNOUX, vice-présidents,

Monsieur André MAGNOUX, conseiller délégué,

Mesdames, Hélène BERTHELEMY, Laurence DUPONT, Arlette GRENIER, Michèle GRENET, Catherine HOARAU, Corinne MARTINHO, Nathalie NIORT, Sandrine ROUSSEL, Anne VEYLAND,

Messieurs Eric AGBESSI, Jean-Paul AYRAL, José BELDA, Bertrand BIGAY, Jean-Pierre BOISSET, Boris BOUCHET, Charles BRAULT, Denis DAIN, Jérôme DE ABREU, Alain DEAT, Pierre DESMARETS, Dominique DUCHE, Roland GRENET, Jean-Pierre HEBRARD, Daniel JEAN, Jean-François MESSEANT, Didier MICHEL, Jean-Louis RAYNAUD, Denis ROUGEYRON, Gregory VILLAFRANCA, Nicolas WEINMEISTER, conseillers communautaires.

Etaient excusés :

Mesdames Marie CACERES (pouvoir à Madame ABELARD), Virginie MOURNIAC-GILORMINI (pouvoir à Monsieur PECOUL), Murielle PANIAGUA (pouvoir à Monsieur REGNOUX), Christine PIRES-BEAUNE (pouvoir à Monsieur DE ABREU),

Messieurs Jacques BARBECOT (remplacé par Madame GRENIER), Pierre CHASSAING (pouvoir à Monsieur PECOUL), Lionel CHAUVIN (pouvoir à Monsieur BONNICHON), Gérard DUBOIS (pouvoir à Monsieur BRAULT), Didier IMBERT (remplacé par Monsieur DAIN), Laurent THEVENOT (pouvoir à Madame DUPONT), Pierrick VERMOREL (pouvoir à Monsieur RAYNAUD).

Etaient absents

Madame Régine PERRETON,

Messieurs Nicolas BEAURE, Philippe CARTAILLER, Gérard CHANSARD, Eugène CHASSAGNE, Daniel GRENET, Vincent RAYMOND.

Monsieur Roland GRENET est désigné secrétaire de séance.

Rapport n°01 - Délégation de service public pour la gestion de la grotte de la pierre : choix du délégataire

Lors de sa séance du 8 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé le principe de délégation de service public pour la gestion de la grotte de la pierre.

Monsieur DERSIGNY explique qu'une consultation a été engagée selon une procédure ouverte avec remise simultanée des candidatures et des offres.

Un avis d'appel à candidatures a été envoyé au BOAMP et dans un journal de presse spécialisée «espaces- tourisme», le 08/01/2021.

Des visites obligatoires ont été organisées les vendredis 22 janvier et 29 janvier 2021 à 14h00.

La date de remise des candidatures et des offres était fixée le 10/03/2021 à 12h00.

La commission Délégation de Service Public (DSP) réunie le 25 mars a décidé de retenir les 2 candidats : SARL Maison de la Pierre et SARL Organicom.

Au vu des critères de consultation et de l'analyse des offres, la commission DSP du 21 avril 2021 a émis un avis sur les propositions des candidats servant de base à la négociation et a proposé au Président d'engager les négociations en prenant en compte le respect des conditions fixées suivantes :

- Exécution des missions :
 - Exploitation du site, avec une offre différenciée et adaptée aux différentes typologies d'usagers,
 - Recrutement et gestion du personnel nécessaire au fonctionnement du service,
 - Promotion touristique de l'équipement auprès de cibles concernées,
 - Poursuite et développement des partenariats avec les acteurs locaux,
 - Entretien courant du site.
- Présentation des réalisations des artisans locaux mettant en valeur la pierre de Volvic,
- Offre de prestations à destination de la clientèle individuelle et collective (groupe, scolaire, etc..),
- Validation des tarifs par le conseil communautaire de la communauté d'Agglomération,
- Période minimale d'ouverture de février à novembre (fin des vacances scolaires de Toussaint),
- Conservation et valorisation des espaces scénographiques,
- Durée comprise entre 7 et 10 ans dictée par la volonté de permettre d'une part au délégataire d'amortir certains frais fixes dans le temps et, d'autre part, de bien s'implanter sur ce marché des biens touristiques souvent soumis à divers aléas,
- Investissements d'un montant minimum de 200 000 € visant à rendre plus attractive et plus innovante la visite et l'équipement, tout en conservant le contenu de la scénographie décrivant l'histoire de Jean Legay Chevalier.

Le Président, décidant de suivre l'avis de la commission, a engagé les discussions avec les candidats sous la forme de séances de négociations les 19 mai, 14 et 21 juin. Des informations complémentaires visant à améliorer les offres ont été demandées aux candidats durant chaque phase de négociation.

Conformément aux articles L 1411-5 et L 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers communautaires ont été destinataires le 22 juin 2021 de l'ensemble des documents au moyen desquels le conseil doit se prononcer, à savoir :

- le rapport de la commission de délégation de service public, présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions,
- le rapport du Président sur les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du projet,
- le projet de contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes.

Ainsi, au terme de la procédure, le projet de contrat prévoit notamment :

- L'octroi de la délégation de service public par affermage à la SARL Maison de la Pierre , pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2022,
- L'exploitation du site via la mise en disposition de l'établissement principal (galerie, grotte, boutique), des toilettes existantes dans le bâtiment extérieur, des bâtiments annexes contenant le matériel de scénographie, du cheminement et de la rampe d'accès menant à la grotte, des places PMR, et de la parcelle, et via la mise à disposition partagée du parking extérieur avec l'établissement voisin Volvic Organic Resort,
- Des investissements d'amélioration de la scénographie en place dès la saison 2022 (insertion d'éléments de mapping vidéo) d'un montant de 351 601,47 € HT, puis un plan d'investissement scindé en deux étapes :
 - en 2023 : déploiement d'une animation dite « Grotte des lumières » pour un investissement de 420 020 € HT,
 - de 2024 à 2026 : déploiement chaque année d'une nouvelle animation thématique « Grotte de Noël », « Grotte d'Halloween » et enfin « Grotte de Pâques », dans le respect de la scénographie historique qui devra continuer de représenter à minima 70 % du temps de projection de l'ensemble des animations. Le montant de l'investissement annuel est de 250 000 € HT,
- Les conditions de visite : horaires et périodes d'ouverture (minimum de février à novembre inclus) et tarifs qui seront soumis à l'approbation du conseil communautaire lors d'une prochaine séance,
- Le montant de la redevance fixé à 10 % HT du CA total (visites, boutique, atelier, etc..), avec un montant minimum de 21 000 €, payable trimestriellement,
- Les obligations du délégataire notamment quant à l'entretien des équipements (nettoyage et entretien courant y compris les sanitaires, contrat de maintenance à l'exception de celui relatif aux capteurs sismiques à charge de RLV, paiement des droits à l'image de la scénographie historique, contrat de maintenance des extincteurs, etc..) et à la nécessité de soumettre à validation du délégant le règlement intérieur,
- Les obligations du délégant en terme de travaux à mener sur la partie métallique d'une ossature extérieure sous un délai de 2 ans, de grosses réparations liées à l'équipement (article 606 du code civil), et de surveillance de la voûte de la grotte via l'installation de capteurs.

Au vu des documents annexés et notamment du rapport final du Président présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre, l'analyse des offres, les motifs de choix du candidat et l'économie général du contrat de DSP, et au vu du projet de contrat de délégation de service public.

Le Président rappelle que les règles qui encadrent les DSP laissent la possibilité au Président de conduire seul les négociations avec le ou les candidats. Au cas présent, l'ensemble de la commission a été associée à la démarche qui conduit à la proposition de choix du délégataire.

Cette négociation a permis d'améliorer de façon significative l'offre initiale du candidat, notamment sur la redevance qui sera versée à RLV par le délégataire. Le taux retenu de 10% du chiffre d'affaires englobera à la fois la billetterie, mais également la partie « boutique » qui représente environ 30% de l'activité du site.

L'opérateur investira fortement sur le site durant les 10 années du contrat, dans des activités nouvelles, avec des technologies modernes, tout en conservant l'esprit initial et la vocation du site. L'objectif est d'attirer de nouvelles clientèles et de faire revenir les personnes qui connaissent déjà le site, en leur offrant une visite renouvelée dans sa conception.

En outre, le projet s'inscrit pleinement dans la volonté partagée entre RLV et la commune de Volvic de redonner au site du Goulet, un nouvel élan en aménageant un espace d'accueil vivant et agréable.

Monsieur MAGNOUX demande qui est le gérant de la société Maison de la Pierre.

Le Président répond qu'il s'agit de Monsieur Philippe MONTEL, par ailleurs gérant du site du volcan à ciel ouvert de Lemptégy.

Monsieur PECOUL demande si la notion de « pass » permettant de visiter les deux sites du volcan de Lemptégy et de la grotte de la pierre sera maintenue.

Le Président répond que cette formule est reprise par l'exploitant dans sa proposition.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **Décide de retenir l'offre de la SARL Maison de la Pierre, selon les caractéristiques principales du contrat de délégation de service public, pour la gestion de la grotte de la pierre, telles que décrites dans le rapport final du Président,**
- **Autorise le Président, ou son représentant, à signer le contrat de délégation de service public et tout document s'y rapportant, qui prendra effet le 1er janvier 2022.**

CALENDRIER

Conseils communautaires :

- Mardi 28 septembre 2021,
- Mardi 09 novembre 2021,
- Mardi 07 décembre 2021.

Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction des agendas et des priorités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h 25.

Le Président

Frédéric BONNICHON



Le Secrétaire de séance

Roland GRENET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Roland Grenet", written over the printed name.